

HORAIRE DE LA SESSION D'EXAMENS

Lundi 2 août 2010			
		CODE DE COURS	HEURE
A.M.	Français écriture 5 ^e secondaire *	132 520	8 h 45 à 12 h
	Français lecture 4 ^e secondaire	132 410	8 h 45 à 12 h
P.M.	Histoire et éducation à la citoyenneté (C2)	087 404	13 h à 16 h
Mardi 3 août 2010			
		CODE DE COURS	HEURE
A.M.	Anglais Interaction orale 4 ^e secondaire	134 410	8 h 30 à 9 h 45
	Anglais Production écrite 4 ^e secondaire	134 430	10 h à 12 h
	Anglais Interaction orale 5 ^e secondaire *	134 510	9 h à 12 h
	Anglais Production écrite 5 ^e secondaire *	134 530	13 h à 15 h
P.M.	Anglais C.O. et écrite 4 ^e secondaire	134 420	13 h à 16 h
	Anglais C.O. et écrite 5 ^e secondaire	134 520	13 h à 16 h
Mercredi 4 août 2010			
		CODE DE COURS	HEURE
A.M.	Math. 4 ^e sec. (CST) Compétence 1	063 404	9 h à 11 h
	Math. 4 ^e sec. (TS) Compétence 1	064 406	9 h à 11 h
	Math. 4 ^e sec. (SN) Compétence 1	065 406	9 h à 11 h
	Math. 5 ^e sec. (CST) Compétence 1	063 504	9 h à 11 h
	Math. 5 ^e sec. (TS) Compétence 1	064 506	9 h à 11 h
	Math. 5 ^e sec. (SN) Compétence 1	065 506	9 h à 11 h
P.M.	Science et environnement (SE)	058 402	13 h à 15 h 30
	Sc. et techno. de l'environnement (STE)	058 404	13 h à 15 h 30
Jeudi 5 août 2010			
		CODE DE COURS	HEURE
A.M.	Math. 4 ^e sec. (CST) Compétences 2/3	063 404	9 h à 11h30
	Math. 4 ^e sec. (TS) Compétences 2/3	064 406	9 h à 11h30
	Math. 4 ^e sec. (SN) Compétences 2/3	065 406	9 h à 11h30
P.M.	Français écriture 4 ^e secondaire	132 420	12 h à 15 h
	Français Lecture 5 ^e secondaire	132 510	12 h à 15 h
Vendredi 6 août 2010			
		CODE DE COURS	HEURE
A.M.	Chimie	051 504	9 h à 12 h
	Physique	053 504	9 h à 12 h
	Sciences et technologie (ST)	055 404	9 h à 12 h
	Applications sc. et technologiques (ATS)	057 406	9 h à 12 h
P.M.	Math. 5 ^e sec. (CST) Compétences 2/3	063 504	13 h à 15 h
	Math. 5 ^e sec. (TS) Compétences 2/3	064 506	13 h à 15 h
	Math. 5 ^e sec. (SN) Compétences 2/3	065 506	13 h à 15 h

(*) Épreuve du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

REPRISE D'EXAMENS

Du 2 au 6 août 2010



4e et 5e secondaire

L'inscription aura lieu à l'école secondaire de l'Aubier, du 12 au 15 juillet, de 9h à 16h et le 16 juillet, de 9h à midi.

L'inscription pour le français aura lieu le lundi 26 juillet, entre 9h et 16h.

ADMISSIBILITÉ AUX ÉPREUVES DE REPRISE

L'élève qui a suivi un cours de 4^e ou 5^e secondaire peut se présenter à une reprise d'examen de ce même cours, sans avoir suivi le cours d'été.

Il lui est cependant fortement recommandé d'avoir obtenu un résultat d'au moins 52 % dans la matière à reprendre.

Note :

Un élève de 4^e et 5^e secondaire qui désire reprendre une matière de 3^e secondaire doit suivre le cours d'été correspondant.

ÉLÈVES SOUMIS À L'ANCIEN RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Il s'agit d'un élève déclaré en 5^e secondaire en 2008-2009 et qui n'a pas obtenu son diplôme en juin 2009.

Horaire des épreuves pour les élèves soumis à l'ancien régime			
MATIÈRE	CODE DE COURS	DATE	HEURE
Chimie 534 (théorie)	051 570	6 août	9 h à 12 h
Physique 534 (théorie)	054 570	6 août	9 h à 12 h
Sciences physiques 430	056 430	6 août	12 h à 13 h
Sciences physiques 416	056 470	6 août	13 h à 15 h
Mathématique 514	068 514	4 août	13 h à 15 h
Mathématique 526	068 526	4 août	13 h à 15 h
Mathématique 536	068 536	4 août	13 h à 15 h



MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR S'INSCRIRE L'ÉLÈVE DOIT SE PRÉSENTER À :

L'École secondaire de l'Aubier
1020, chemin du Sault
Saint-Romuald G6W 5M6



DATES ET HEURES DES INSCRIPTIONS

- du 12 au 15 juillet 2010 inclusivement – de 9h à 16h
- le 16 juillet 2010 – de 9h à 12h

DATE ET HEURES DES INSCRIPTIONS POUR LE FRANÇAIS

LUNDI 26 juillet 2010

4e et 5e secondaire

Les élèves **doivent obligatoirement se présenter** le **lundi 26 juillet**, entre 9h et 16 h, pour s'inscrire et venir chercher leur cahier de préparation. **Aucune inscription par téléphone.**

MATÉRIEL REQUIS LORS DE L'INSCRIPTION :

- Présenter une copie du bulletin et/ou le relevé de notes du Ministère si nécessaire.
- Un montant de 25 \$ est exigé pour chaque reprise d'examen.

LORS DE LA JOURNÉE DE L'EXAMEN : Une carte d'identité avec photo est obligatoire lors de la passation de l'épreuve.